cossamment de la cons-

n de savoir

ent de l'al

tte a dit, apport des étoit une

pieces, il & crayon ité de préhuriot ob-

rseille & à e système, dement les

evant Bre-

tions menal sangui-

s patriotes

des inculmporte de

presser le

des conf-

, & après le la lettre

pt rapport «Ce n'est

confcience

ivent que

ir l'intérêt

tion quise blesse, si,

la procla-

fans youy ont fait piation, fi ars allega-

prouver,

membre

manche 2

armée de

la repré-

nvoyée au

ux termes

ours, des des vivres

ille livres

rreze; 40 60 mille

arrere sur

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Du SAMEDI 8 Juin 1793, l'an 2e. de la République.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour tois mois. Les lettres d'envoi doivent être adresses au citoyen Fontamelle, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## POLOGNE.

De Grodno, le 15 mai.

LE roi a enfin figné, le 3 de ce mois, l'universal pour la convocation des diétines. Il n'est pas inutile de voir de quelle maniere il est encore permis à ce malheureux prince d'exercer quelques actes d'une apparente souveraineté. L'universal (1) est ainsi conçu:

« Stanislas-Auguste, par la grace de Dieu, roi de Pologne, &c. A tous en général & a chacun en particulier qu'il

appartiendra.

» Amés & féaux, il seroit superflu sans doute de vous rappeller ici toute la suite des éyénemens qui ont préparé l'état critique où notre patrie se trouve aujourd'hui. Cest à des citoyens que nous nous adressons, & à des citoyens que la ecture des écrits publics, que leur propre expérience, que leurs malheurs enfin n'ont que trop éclairés fur ces revers. Ainsi tous les détails ne feroient que rouvrir sans besoin les plaies encore plus récentes de notre cœur, & alarmer de plus en plus leur juste sensibilité. Cependant, comme dans un état républicain il n'appartient qu'à la nation en corps de ré-former son gouvernement, & de prendre une détermination dans les circonstances difficiles & dangereuses, ainsi que dans les tems de calamités publiques; comme d'ailleurs, en vertu d'un arrêté de la confédération générale des deux nations, sous la date du 20 avril, le conseil permanent qui nous avoit été donné, vient d'être rétabli dans ses sonctions, & chargé de faire mettre à exécution, tant d'après les loix nationales que d'après les résolutions de la généralité, tout ce qu'il croira devoir tourner à l'avantage de la nation : comme enfin dans le cours des opérations nouvellement reprifes dudit conseil, à la séance du 30 avril, conformément à la teneur expresse de la constitution de 1775, qu'il lui a été enjoint de prendre pour regle de conduite, il a jugé qu'il ne lui restoit plus dans les circonstances actuelles d'autre moyen de coopéer au bien-être général, que de nous conseiller d'inviter la nation à se rassembler en corps, pour être plus à même de prendre un parti conforme à la crise où elle se trouve: A ces fins, nous, roi, de l'avis dudit conseil permanent, fixons au 27 mai l'ouverture des diétines dans les palatinats & districts,

pour y élire les nonces qui devront se rendre à la diete extraordinaire, laquelle se tiendra dans la ville de Grodno, & celle de la diete elle-même, au 27 juin prochain. Plein de consiance dans le civisme des palatinats, terres & districts, persuadé qu'ils ne chossiront pour leurs représentans que des citoyens honorés de la consiance publique, à laquelle ils seront attachés, & que les instructions qu'ils leur remettront, n'auront pour but que le bien public, il ne nous reste qu'à souhairer à tous en général, & à chacun en particulier, la bénédiction du ciel, & tous les succès qui peuvent assurer aux destinées sutures des résultats heureux.

» Voulant que le présent universal soit porté à la connoissance de tous les citoyens, ordonnons qu'il soit immatriculé dans toutes les chancelleries territoriales, publié dans toutes les paroisses, & assiché par-tout où besoin sera ».

Fait à Grodno le 3 mai 1793, de notre regne le 29. Signé. STANISLAS-AUGUSTE.

Les diétines se tiendront le 27 de ce mois, & la nouvelle diete sera ouverte à Grodno le 27 du mois prochain; on préfume qu'elle ne sera pas de longue durée, parce que tout ce qui y sera traité est préparé & disposé de maniere qu'il n'en faudra saire que la lecture; après quoi on passera tout de suite aux décrets & à la fauction. On regarde la discussion comme très-inutile, & même dangereuse.

#### SUEDE.

De Stockholm, le 12 mai.

Le premier juin prochain, il sera formé à la plaine de Ladugard un camp, où il entrera 3 régimens de cavalerie &

5 d'infanterie.

L'on parle d'une alliance entre les cours de Copenhague & de Stockholm, à l'effet d'appuyer plus efficacement leur fystème de neutralité. Cependant il pourroit être douteux qu'elles pussent le souiteur à la longue, même par des armemens, dans le cas où les pusssances maritimes, actuellement en guerre avec la France, voulussent s'y opposer: mais l'on apprend que l'Angleterre, la principale d'entre elles, celle dont les principes ont quelquesois été les plus contraires à la libre navigation des autres peuples, s'est savorablement déclarée en cette occasson; de sorte qu'elle ne regardera point comme contrebande les approvisionnemens, dont les navires suédois ou danois seroient chargés pour des ports françois. Cette déclaration est des plus avantageuses, soit pour les deux nations septentrionales, soit pour la France, qui coa-

<sup>(1)</sup> Nous avions cette piece depuis quelques jours; mais le peu d'espace & la rapidité des événemens qui se sont fuccédés pendant cet intervalle, ne nous ont pas permis de l'insérer plutôt.

fervera ainsi avec la Baltque une communication d'autant plus nécessaire, que sa rupture avec l'Espagne & la prochaine apparition d'une escadre angloise dans la Méditerranée rendront plus difficile le transport des bleds & des autres provisions, qu'elle a tirés jusqu'à présent en très-grande quantité de Livourne, de Fiume, de Trieste, du Levant & des sôtes de Barbarie.

FRANCE.

# DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 1er. juin.

La fituation de Marseille est toujours la même. On est actuellement occupé à faire, dans l'intérieur du fort Saint-Jean, les dispositions nécessaires pour y loger la famille de Bourbons, qui doit quitter le château de la Garde. Nos lecteurs verront peut-être avec plaisir l'acte d'accusation de Louis-Philippe-Joseph Egalité, ci-devant d'Orléans, prévena de conspiration contre la liberté de son pays. Cette piece importante d'une procédure plus importante encore, est conque

en ces termes :

«Il résulte de l'acte d'accusation que Louis-Philippe-Joseph Egalité est accusé d'avoir fait plusieurs voyages en Angleterre, dans le dessein d'engager la cour britannique à armer contre la France; d'avoir proposé le mariage de la fille avec un prince anglois, en saveur de qui il travailloit; de concert avec la cour de Londres, pour enlever la Bretagne, la dé-membrer de la France & la réunir à l'Angleterre; d'avoir accaparé les bleds de France, & les avoir fait transporter sur des vaisseaux étrangers; d'avoir, par des intrigues, élevé Necker à la place de contrôleur-général; d'avoir, après la retraite dudit Necker, excité le peuple, par ses bienfaits, à le rappeller au ministère; d'avoir intrigué avec Mirabeau pour se faire proclamer roi de France, & lui avoir promis des millions s'il pouvoit, par tous ces moyens, déterminer l'assemblée constituante à lui désérer le trône, en expulsant le prince régnant; d'avoir entretenu, dans Paris & dans les provinces, un parti nombreux à force d'argent; d'avoir fait faire secrettement plusieurs milliers d'habits militaires, & des boutons numérotés pour les différens régimens qu'il se proposoit d'enroler, & qui ont été trouvés dans les caves & fouterreins de ses maisons de Villers-Cotterets, d'Oraincy & Mousseaux; d'avoir tiré des haras les plus beaux chevaux qui y étoient, pour se monter une cavalerie; d'avoir distribué de l'argent à des émissaires, lors de l'affaire des 5 & 6 octobre, dans le dessein d'exciter le peuple à partir pour Verfailles, & dans l'intention de faire égorger la famille royale qui y existoit alors; d'avoir entretenu avec le ci-devant Monfieur des liaisons anti-patriotiques & une correspondance criminelle; d'avoir été informé du départ de Louis XVI & de toute la famille, au mois de juin 1791, & de l'avoir caché à l'assemblée constituante ; d'avoir eu constamment des intelligences avec tous les ministres, les agens du pouvoir exécutif, pour entraver les opérations des législateurs ; d'avoir entretenu des correspondances suivies avec Montmorin, Delessart & Tarbé ; de s'être constamment parjuré aux fédératives, dans les sermens de maintenir la constitution françoise qu'il cherchoit à renverser; d'avoir prétexté une rupture, une inimitié décidées avec Conti, Penthievre & ses autres parens, pour leurrer les législateurs & le peuple, quoiqu'il sût d'accord avec eux dans le projet d'exterminer ceux qui anroient secoué le joug du despote; d'avoir savorisé l'évafion du patricide Lambesc, de Polignac & de Calonne; d'avoir entretenu les divisions & les haines dans plusieurs provinces du royaume, en salariant une soule d'intrigans; d'avoir engagé, par des récompenses pécuniaires, des protections particulieres, des écrivains, pour chanter ses louanges

& divulgu r la Fayette, alors commandant de la garde na. tionale parisienne, dans le dessein de se faire appeler a trone; d'avoir entretenu un commerce épiftolaire avec le ci devant comte d'Artois, pour engager les rois de Sardaign & d'Espagne de se liguer avec l'empereur, les rois de Pruile d'Angleterre & de Portugal, la Russe x les électeurs, l'effet de combattre nos armées, d'envalur le territoire françois, d'anéantir la constitution & de rétablir la monarchie d'avoir assité à des concihabules secrets qui se tenoient nuit & par la femme Buzot, dans le fauxbourg Saint-Gen main, où se sont rendus Dumouriez, Roland & sa femme Vergniaux, Briffot, Genfonné, Gorfas, Louvet, Petion Guadet, &c. &c.; d'avoir reçu ouvertement Dumouriez chez lui, l'hiver dernier, avec toutes les démonstations les plu aff. Etueuses; de s'être concerté avec lui pour les premiere opérations de la campagne; de l'avoir engagé de faire retire nos troupes de la Hollande, de la Belgique & du Brabant en donnant aux Prussiens & aux Autrichiens tous les moyer de pénétrer sur le territoire de la république; d'avoir gagé son fils aîné à suivre l'exemple de Dumouriez; d'avoir entretenu des correspondances avec ce général, au moment où il se préparoit à livrer les magasins & le trésor qui étoient dans la Belgique, & la ville même; davoir voté le supplice du tyran, dans l'intention de faire revivre la royauté aprè la mort de son parent; d'avoir voyagé nouvellement dans les provinces & dans les différens départemens de la Bretagne & de la Normandie; d'y avoir, par lui-mêne & par ses agens, cherché à corrompre les habitans, en les excitant à redemander un roi, sous prétexte qu'ils seroient plus heureun sous un monarque que sous une république, où tout le mond veut dominer, & en les engageant à recevoir les Anglois s'ils se présentoient, & à se joindre à eux; d'avoir conspire avec les généraux Valence & Dumouriez contre les patriotes de la convention nationale; d'avoir, par son influence, sa nommer tous ses partisans, ci-devant nobles & ennemis de la république, de l'égalité & de la liberté, pour commande les armées françoiles; enfin d'être l'auteur des troubles qui ont eu lieu relativement à la difette du pain, pour excise la guerre civile & faire chasser les représentans de la nation, & pousser le peuple à redemander l'ancien régime ; d'avoir employé tous les moyens d'anéantir notre constitution & république, & d'être criminel de leze - nation au premier chef ».

# DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE.

Extrait d'une lettre particuliere de Lyon, du 1er. juin.

Hier, à fest heures du matin, nous avons achevé de reconquérir notre liberté. Le combat a été fanglant; nous se connoissions pas encore notre perte, car outre ceux qui ont péri en combattant, sous la gueule des canons, un grand nombre de jeunes gens, qui n'étoient pour rien dans l'affaire, a été assassiné lachement. Le premier bataillon de la premiere colonne s'est très-bien montré; (c'est le Port du-Temple): les hommes qui tomboient a côté d'eux ne les décourageoient goint.

Le bataillon de Brutus a été lâchement trahi par Barbier, fon commandant, qui l'a mené sous les comps de fusils, ou pour mieux dire au pied de la maison commune, &, à un signal convenu, il a été assailli sans pouvoir opposer aucune

relistance.

De jeunes canonniers, que la vivacité du feu ordonné par la municipalité dégoûtoit, ont trouvé des camarades courageux, un entr'autres, qui seul a fait le service de trois canons.

La municipalité, qui no vouloit pas qu'on désemparât des sociétés populaires, pour s'en servir en cas de besoin, avoir

requis nous T Lel à fa fe il seft carrea femble heure tans N avons ya rej La teurs . Nous mille de ses P. io m ques, nous parter major bien (

> le con public La adress elle a

> > La

Les

Paris. & Ral ment un bas cédé d'oliv anarc

triotli vœux eu à Rocre befoi

La

vice

du i lui a Un qu'un fente ferme tagne putés Pont

Ur ver i fa de teurs triote requis des forces confidérables, sous le spécieux prétexte que nous voulions saire la contre-révolution.

Le bataillon du Mont-Blanc s'est malheureus ment rapporté à sa soi; & persuadé qu'il désendoit la cause de la liberté, il s'est battu, & 40 de ses soldats ont été couchés sur le carreau : sans eux, tous les citoyens, contre qui le coup sembloit porté plus particulierement, ne tenoient pas une heure, malgré l'avantage de leurs positions. — Les représentans Nioche & Gauthier, sont sei depuis quelques jours. Nous avons arrêté tous les convois; la lumiere des différens saits ya répandre une clarté dans la république.

L'arrestation des principaux moteurs, sauteurs & instigateurs, a eu lieu malgré nos blessures encore toutes fraiches. Nous enverrons une sorte départation à la convention, & 20 mille honnnes de notre département lui assureront la liberté de ses délibérations.

P. S. Le tocfin a sonné dans tout le département, & déja 10 mille hommes armés de bons & mauvais sussils, de piques, sourcles & bâtons, sont entrés dans nos murs, ils nous amenent tous les suyards; notre administration de département (le citoyen Achard excepté), le distrièt, la grande majorité de la ville, & sur-tout le procureurs-syndic, se sont bien comportés.

De Paris, le 8 juin.

Les autorités conftituées du département de Paris ont cassé le comité révolutionnaire, & établi un comité de salut public.

La scétion de Beaurepaire a envoyé aux autres scétions une adresse relative à la protection qu'elle avoit accordée à Roland : elle a été rejettée par les unes, & applaudie par les autres.

Laffource n'est pas du nombre des députés qui ont quitté Paris. On assure que Busot & Roland sont à Evreux : Salles & Rabaut se sont aussi échappés. A la nouvelle du mouvement qui se préparoir sei contre la commission des douze, un bataillon de 800 Bordelois s'est mis en marche : il est précédé par des vieillards qui portent à la main une branche d'olivier. Ce Bataillon a pris le nom de bataillon contreanarchisse.

Custine est parvenu, par sa prudence & sa sermeté, à rétablir dans l'armée du Nord l'ordre & la discipline. Le patriotls el plus pur anime les soldats, & tous forment des vœux pour l'unité & l'indivisibilité de la république. Il y a eu à Mezieres un germe d'insurrection, qui a été étoussé. Rocroy, qui seroit imprenable, s'il étoit bien désendu, a besoin de rensorts: on craint pour la ville de Sedan.

# COMMUNE DE PARIS.

#### Du 6 juin.

La citoyenne, mere de douze enfans, dont onze au service de la république, & qui a eu son mari tué à la journée du 14 juillet, s'est présentée dans le sein du conseil. Hébert lui a fait accorder un secours provisoire de 100 liv.

Un membre a pris la parole pour annoncer au conseil qu'une députation de la commune d'Angers venoit de présenter à la convention nationale une pétition tendante à faire fermer les tribunes & chasser tous les députés de la montagne. Cette demande a fais le peuple d'indignation; les députés, couverts de luées, ont été poursuivis jusques sur le Pont-Tournant. — Renvoyé à l'administration de police.

Un commissaire a donné lecture d'un projet tendant à élever notre artillerie à un nouveau degré de perfection. Sur sa demande, le conseil a nommé des commissaires-examinateurs, auxquels seront adjoints des chymistes habiles & patriotes.

Ségui, accu'é de s'être opposé par trop de lenteur à l'arrestation de l'ex-ministre Roland, a été entendu. Le conseil a renvoyé à samedi la discussion sur cette justification.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du ciroyen Maliarme). Suite de la séance du jeudi 6 juin.

Les têtes de Brutus, de Publicola & de Caton, qui devoient être substituées à l'effigie de Louis XVI, sur les coupures de 50, de 15, & de 10 sols, seront remplacées sur les billets de 50 sols par la Justice, tenant en main une balance & une équerre; sur les billets de 15 sols par l'Abondance, & sur ceux de 10 par la Force avec sa massur.

Sur un rapport du comité d'instruction publique, la convention décerne la peine de deux années de fers contre ceux qui dégraderoient les monumens des arts existans dans les propriétés nationales.

Les comirés de la guerre & de liquidation font décréter un grand nombre d'articles qui reglent les pensions de retraite des généraux, officiers, sous-officiers & soldats blessés au service de la république.

Deux citoyens d'Angers sont admis à la barre; voici l'extrait de l'adresse qu'ils présentent, au nom de toutes sections de leur ville, & des citoyens résugiés de quatre districts occupés par les rebelles : « Les citoyens d'Angers, oubliant les dangers qui les menacent, ne s'occupent que des périls qui environnent la représentation nationale, ils se sont souleves d'indignation en voyant les sections de cette ville, à laquelle la France a confié le dépôt le plus sacré, égarécs par les massacreurs de septembre, lever la hache de proscription contre des représentans. Est-ce donc pour vous mettre sous le couteau d'une poignée de scélérats, que la nation vous envoya dans cette cité? Le peuple vous donna la mission de faire une constitution: pouvez-vous vous flatter d'avoir rempli cette mission? Six mois se sont écoulés en scandaleux débats; il n'existe point de gouvernement; les finances sont dilapi-dées; on a lassé aneantir la marine nationale; on a négligé la défense des frontieres; par une coupable insouciance, on a fomenté la guerre civile dans l'Ouest, la jeunesse reste sans éducation, ou est livrée à des guides sans mœurs; enfin, la constitution est à peine commencée.... Mais comment travailler à la constitution, tandis qu'autour de vous se trament des complots affreux! Une société, autresois le temple de la liberté, aujourd'hui le centre de l'anarchie; des femmes furieuses, qui ferment insolemment les portes des tribunes aux citoyens des départemens! la conduite de vos commissaires qui, investis de pouvoirs illimités, abusent de ces pouvoirs; tout motive nos inquiétudes. Il est tems enfin que la convention prononce sur le parti qui la déchire; il est tems de savoir si une ambitieuse municipalité continuera de rivaliser avec la convention; si des tribunes séditieuses auront le droit d'influencer vos délibérations; fi la minorité se soumettra à la majorité.... Si la sorce & l'espoir vous manquent pour sauver la république, nous vous proposerons un moven, il est terrible, mris enfin il sera emplové; le peuple, se levant en masse, viendra lui - même déclarer sa volonté, & vous porter en des lieux où la représentation nationale sera enfin respectée». — Ces derniers mots indisposent les citoyens des tribunes contre l'orateur. — Thuriot & quelques autres examinent les pouvoirs de ces députés, auxquels le président répond : «L'affemblée a rendu compte de tous les derniers événemens au peuple fouverain : (c'est faux, s'écrient plu-sieurs membres, ) elle n'est point sous la hache de proseription; les membres détenus sont sous la sauve-garde des loix & des Parifiens». - Thuriot dit que la diversité d'écriture dans cette adressée, et la sorme des signatures, lui sont croire

garde na appeler at avec le ci Sardaign s de Pruise lecteurs, ritoire franmonarchie tenoient Saint-Gerfa femme t, Petion ouriez chez ons les pla s premiere faire retire u Brabant les moyen d'avoir riez; d'avoir au moment qui étoient

yauté après ement dans de la Brez ême & par les excitant lus heureux ut le monde les Anglois oir conspire les patriotes luence, fai ennemis de commander troubles qui our exciter e la nation.

me : d'avoi

tution & la

au premier

le fupplice

OIRE.

1er. juin.
hevé de rett; nous ne
eux qui ont
, un grand
n dans l'afaillon de la
le Port-dul'eux ne les
oar Barbier.

ordonné pat rades courade trois ca-

de fufils, ou

session, avoit

que la piece a été fabriquée à Paris, & que d'ailleurs il est impossible que les citoyens d'Angers, parriotes, vertueux, aient pu jamais concevoir l'idée d'enlever aux citoyens de Paris le dépôt de la convention nationale. L'opinant demande l'ordre du jour. — La convention passe à l'ordre du jour : les deux députés obtiennent les honneurs de la séance.

Un député de la société populaire d'Arras présente, au nom de cette société & des autorités constituées de cette ville, une adresse dans laquelle, en demandant une constitution, on s'éleve avec force contre ecux qui s'attachent à calomnier Paris, & l'on sélicite l'assemblée sur les mesures prises contre quelques-uns de ses membres. — On demande l'impression de cette adresse. — Un membre observe qu'il pourroit élever sur cette piece les mêmes soupcons que Trupriet venoit de jeter sur celle d'Angers. — La convention décrete que l'adresse d'Arras sera imprimée & inférée dans le bulletin.

Barrere, au nom du comité de salut publie, présente le rapport sur les autorités constituées : les événemens du 31 mai ont été décrits avec exactitude dans la proclamation proposée par le comité; mais le silence de ce comité sur les événemens postérieurs a dû être compris de la convention & de la France entiere : le ressort de la souveraineté nationale, un instant comprimé, doit regrendre toute son élasticité. Les comités établis pour la surveillance des étrangers ont dégassé leurs pouvoirs; le service des postes a été arrêté; deux sois, mais vainement, on a tenté de le rétablir : il faut que la convention prouve à ses commettans qu'elle est forte, qu'elle est libre; elle doit être la protectrice suprême de la liberté de la presse, sur laquelle se fondent toutes les libertes. Il ne faut ni fédéralisme, ni domination d'une municipalité.... Les renfeignemens arrivés de Marseille n'attachent aucune idée de fédéralisme au mouvement qui s'est opéré dans cette ville : à Lyon, le sang a coulé; la municipalité avoit donné le fignal du combat, elle a été vaincue; nous devons déplorer le sang versé; mais les vainqueurs ont crié vive la republique. Un bruit se repand que les suppleans vont safsembler à Bourges, d'après le vœu de quelques départemens; le comité n'a rien d'officiel à cet égard, il n'a que des copies de lettres particulieres : c'est à la sagesse & à la sermeté de la convention à déjouer cette coupable intrigue; les suppléans, dit Barrere, ne peuvent paroître que sur notre tom-beau.... Le rapport du comité sur les membres détenus ne peut être présenté encore ; voici la réponse de la commune au comité qui lui demandoit des preuves: « Le comité cen-» tral-révolutionnaire est occupé à rassembler toutes les pieces » de conviction, mais son travail n'est pas encore fini : on » dit que le département du Jura forme une assemblée na-» tionale, & que d'autres départemens marchent sur Paris; » ces saits s'accordent avec les vœux & les menaces des mem-» bres conspirateurs »... Barrere annonce ensuite que la

constitution va paroître dans trois jours, & il termine son rapport par le projet de décret dont voici les dispositions:

a°. Tous comités extraordinaires, autres que ceux chargés de surveiller les étrangers, & ceux de salur public, maintenus par le décret d'hier, sont supprimés: les comités confervés ne pourront exercer d'autres pouvoirs que ceux qui leur sont attribués par la loi; 2°. il est désendu aux autorités constituées de reconnoître les comités supprimés, & à la force armée de leur obéir; 3°. lorsque la convention jugera à propos de requérir la force armée, toute autre réquipition cessera, & le commandant de la force armée ne pourra

recevoir d'ordres que de la convention; 4°. les fections de Paris procéderont au choix d'un commandant de la force armée, & ensuite de l'état-major; 5°. Il est désendu, sous peine de six années de fers, d'apporter obstacle au service des postes; 6°. les comités de surveillance des étrangers dénonceront les étrangers suspects aux corps administratifs qui leur enjoindront de quitter la république dans le délai de huit jours; 7°. il sera envoyé dans les départemens, pour y demeurer comme ôtages, des députés en nombre égal à celui des membres arrêtés.

Barrere a annoncé que ce dernier article avoit été proposé au comité par Danton. — La convention ordonne l'impression de ce projet, qui sera discuté demain.

### Seance du vendredi 7 juin-

Le

près cel

trois m

ment d

LES

on l'im

articul

il est i

se pres

datten

minair

Famar

feld-m

çois di

cemen

rempa

de ces

ment

en mo

dres o

fur A Orq 8

mines

rent i

de Ma

le che

Clairf

enfin nemi

fur la

brable

camp

mand

camp

redou

quelq qu'ap foir il l'affai

fité p prince

mai.

La citoyenne Bourbon écrit de Marseille qu'elle a subi interrogatoire, & qu'il n'existe rien à sa charge; elle demande la permission de prendre trois personnes à son service. — La convention autorise le comité de sûreté générale à accorder cette permission, s'il le juge à propos.

Une lettre des administrateurs du Puy confirme la reprise de Marvejols sur les brigands de la Lozere qui ont toujours Mendes en leur pouvoir. — Chabot annonce que l'ex-constituant Charrier & 180 de ses complices ont été arrêtés.

Les autorités constituées de Saint-Flour écrivent, en date du 3 de ce mois, que l'armée de Charrier, forte d'abord de 10 mille hommes, s'est dissipée comme les brouillards du matin; les brigands, qui ont échappé au ser des patriotes, se sont cachés dans les bois & les montagnes: si l'on n'avoit pas contenu le zele des citovens des districts environnans, la force armée auroit pu se porter à cent mille hommes: on a retenu 3 à 4 mille d'élite pour aller à la chasse des stéclérats.

Un détachement, sorti de Perpignan, pour escorter un convoi destiné à avitailler le fort de Bellegarde, étant arrivé au Mont de la Liberté, s'est divisé en trois colonnes; celles de droite & de gauche, au lieu de marcher en distance, comme l'avoit ordonné le général, se sont rapprochées du centre: l'ennemi a prosité de ce mouvement, & dirigé contre nous une sussillade très-vive qui a mis le désordre dans les deux colonnes indisciplinées: des-lors on a songé à la retraite; la colonne du centre, dans laquelle se trouvoit un bataillon de la Gironde, a soutenu avec intrépidité le choc de l'ennemi, & a sauvé le convoi qui est rentré à Perpignan: nous n'avons perdu que six hommes dans cette affaire, qui en a coûté 12 aux Espagnols. Cette nouvelle est transmile par les représentans députés dans les Pyrénées orientales.

Le ministre de la marine écrit que, le 27 mai, la frégate la Sémillante, de 32 canons, a rencontré une srégate angloise de 40 canons: le combat s'est engagé; après un seu de trois quarts-d'heure, le commandant de la Sémillante a été tué; la mort a été bientôt suivie de celle du commandant en second. Ce malheur n'a pas abattu le courage de nos braves marins; l'action est devenue plus vive: mais la frégate angloise, fort maltraitée, a resusé l'abordage, & a pris le large. Les 23 & 25 mai, deux corsaires anglois avoient été pris par la Sémillante, qui est rentrée à Brest le 2 de ce mois. (La suite à demain).

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettres N, P.